

Statuts de l'UVSQ

Article 23 : Du comité d'éthique

Le comité d'éthique a pour mission de participer à l'enrichissement de la réflexion sur les stratégies et projets de l'Université dans sa démarche de développement. □ Le Président de l'Université sollicite et consulte, au moins une fois par an, le comité d'éthique pour avis.

Le comité d'éthique se compose de personnalités qualifiées choisies et nommées par le Président en raison de leur expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, et qui contribuent ou ont contribué à la vie de l'Université. Ces personnalités représentent les grands domaines thématiques de celle-ci.

Modalités de désignation des membres : proposition

Le comité d'éthique se compose de personnalités qualifiées choisies et nommées par le Président **sur avis du Conseil scientifique** de l'université en raison de leur expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, et qui contribuent ou ont contribué à la vie de l'Université.

Composition

Personnalités qualifiées

- **François Terrier (Chimie)** accord de l'intéressé confirmé
- Guy Cernogora (Physique)
- Hervé de Feraudy (Sciences de l'univers)
- Marc Bied-Charreton (Économie / Environnement / DD)
- Marcel Goldberg (Médecine)
- **Catherine Rollet (Sociologie)** accord de l'intéressé confirmé
- Marie-Noelle Sicard (Lettres & Langues)
- Armelle Chopard (Science politique)

Membres de droit

- Président de l'UVSQ
- VP Recherche
- VP Valorisation
- Directeur de la DREDVal